



Yaoundé, le 11 5 SEPT 2026

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

26 /N° /CI/FEICOM/DG/DMRFDC/SPAS/ISMA/ WSSS



POUR DENONCER LES ACTES DE CORRUPTION
TO REPORT CORRUPTION

**COMMUNIQUE N°01/C/FEICOM/DG/2026 DU 11 5 SEPT 2026 DECLARANT
INFRUCTUEUX L'AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°06/ASMI/FEICOM/DG/2026 DU 25 MAI 2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN
COURTIER EN ASSURANCE EN VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DU FEICOM
DANS LA GESTION DE SA POLICE D'ASSURANCE MALADIE PENDANT UNE
PERIODE DE TRENTE-SIX (36) MOIS.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION
INTERCOMMUNALE (FEICOM),**

Porte à la connaissance du public que, suite à la publication de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt susmentionné, une seule candidature a été enregistrée.

Or, aux termes de l'article 76, alinéa 4 du Code des Marchés Publics : « L'appel d'offres restreint s'adresse à un nombre minimal de trois (03) candidats retenus à l'issue d'une procédure de pré-qualification. À défaut, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué doit recourir à un appel d'offres ouvert ».

En conséquence, ledit Avis est déclaré infructueux et, conformément aux dispositions de l'article 78, alinéa 3, deuxième puce du Code des Marchés Publics, il sera procédé au lancement d'un Appel d'Offres selon la procédure ouverte.

Par ailleurs, le soumissionnaire est invité à retirer ses offres dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent Communiqué. Passé ce délai, lesdites offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.



LE DIRECTEUR GENERAL,

Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP pour insertion au JDM ;
- ✓ Président de la CIPM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.